

tous les deux indisposéz. Le Sr. la Jonchere, qui a essuyé une si vive persecution de la part des Freres Paris, a été rapellé, & est revenu dans sa Maison, & on lui destine, dit-on, un Emploi considerable, tandis que ses Antagonistes sont à leur tour releguez dans le fond des Provinces du Royaume. Le Comte de Bellisle & le Chevalier son Frere, ont été mis en possession des Terres qui leur ont été cedées en échange de leur Seigneurie de *Bellisle*; & le retour de Mr. le Blanc à la Cour a remis en faveur tous ceux qui étoient attachez à sa fortune, & qui avoient eu part à sa disgrace. Madame de Duras, ci-devant Religieuse à *Conflans*, a été nommée à l'Abbaye de *Saintes*, & est partie avec la Duchesse de Mazarin sa Sœur, pour en aller prendre possession. Le 22. le Duc d'Arenberg revint ici de *Bruxelles*.

IV. L'Assemblée generale du Clergé de *France* qui devoit se tenir à *Metun* au mois de Septembre prochain, se tiendra à *Paris*, & fera, dit-on, un considerable don grauit au Roi, en reconnoissance de la suppression du Cinquantième de ses revenus. L'ouverture des Etats de *Bretagne*, à laquelle le Maréchal d'Eltrées doit présider, est remise du 25. Septembre au 25. Octobre. Le 23. le Roi étant dans sa Chapelle, s'y trouva un peu indisposé; mais cela n'empêcha pas S. M. d'y rester jusqu'à ce que la Messe fut achevée, d'assister ensuite au Conseil, après lequel Elle dina comme à l'ordinaire, & sur les 4. heures de l'après-midi, Elle partit pour *Rambouillet*. Cependant quelques momens après son arrivée, s'y étant encore trouvée plus mal, & les Medecins apprehendans que ce ne fût un indice de petite verole, jugerent à propos de le faire saigner au bras, & ensuite au pied, & le lendemain on la ramena ici avec un peu de fièvre.